

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché
de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125.012

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST – BEYOND SEMPEROSA

Luxembourg, le 30 septembre 2021

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements importants apportés au compartiment du Fonds DNCA INVEST – BEYOND SEMPEROSA (le « **Compartiment** »).

Les termes non définis autrement dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).

Le Conseil d'administration a décidé de clarifier la politique d'investissement du Compartiment afin d'ajouter des détails supplémentaires concernant son univers d'investissement et d'améliorer les informations relatives à la politique d'investissement responsable telle qu'appliquée par la société de gestion du Fonds en vue de sa classification à l'Article 9 en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Ces clarifications impliquent une modification (i) de l'objectif d'investissement et (ii) de la stratégie d'investissement applicable au Compartiment (les « **Changements** »).

(i) Objectif d'investissement :

Dans le cadre de l'amélioration de la communication autour de la politique d'investissement responsable, comme décrit plus en détail dans la section (ii) ci-dessous, l'objectif d'investissement du Compartiment sera modifié comme suit (les changements sont soulignés ci-dessous) :

« Le Compartiment vise à surperformer l'indice suivant libellé en euro : Euro Stoxx NR (symbole Bloomberg : SXXT Index) calculé dividendes nets de retenue à la source réinvestis, sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). »

(ii) Stratégie d'investissement

Le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour comme suit la stratégie d'investissement du Compartiment afin (i) de reclasser le Compartiment de l'Article 8 à l'Article 9 du SFDR et (ii) d'ajouter des détails supplémentaires concernant (a) l'univers d'investissement du Compartiment et (b) la description de la politique d'investissement responsable telle qu'elle est déjà appliquée par la Société de gestion (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

« La philosophie du Compartiment est de se concentrer particulièrement sur les sociétés qui ont un fort impact social et/ou environnemental. Cet impact est évalué au travers de leur exposition (en termes de chiffre d'affaires, de dépenses en recherche et développement ou de dépenses en investissement) via le modèle interne de la Société de gestion. Les impacts reposent sur cinq transitions à long terme : transition économique, transition de style de vie, transition médicale, transition démographique et transition énergétique.

Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'Article 9 du SFDR. Le Compartiment est géré en tenant compte des principes responsables et durables et vise des émetteurs dotés d'une exposition significative en pourcentage de leurs revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies. La stratégie d'investissement est orientée vers une économie bas carbone qui conduit à une empreinte carbone du portefeuille inférieure à celle de l'indice de référence..

~~Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR~~

Le Compartiment considère au moins les objectifs suivants et procède à la publication de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :

- = Indicateurs environnementaux : émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.
- = Indicateurs sociaux : rémunération, inégalités hommes-femmes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.
- = Indicateurs de gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc.
- = Notation qualité ESG globale.

L'univers d'investissement initial, qui comprend 2500 émetteurs pouvant appartenir à l'indice EURO STOXX et à l'indice Stoxx Europe 600, ainsi que les valeurs identifiées par la Société de gestion sur la base de l'analyse financière et extra-financière dans lesquelles le Compartiment a déjà investi au cours de ces dernières années. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés au sein de l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs faisant l'objet de controverses ou en infraction grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. Par ailleurs, une politique stricte d'exclusion des armes controversées est adoptée et disponible sur le site internet de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions et d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne tant sur la responsabilité d'entreprise que sur la durabilité des entreprises sur la base d'une analyse extra-financière au travers d'un modèle de notation (« Above & Beyond Analysis » ou ABA) développé en interne par la Société de gestion. Ce modèle est centré sur quatre piliers comme détaillés ci-dessous (i) responsabilité d'entreprise, (ii) transition durable, (iii) controverses et (iv) dialogue et engagement avec les émetteurs.

Le Compartiment intègre également les critères ESG au titre de ses investissements directs, dont la définition de l'univers d'investissement et le reporting pour l'ensemble des sociétés grâce à la méthode dite « best in universe ». Le Compartiment peut présenter un biais sectoriel.

Le Compartiment utilise un outil développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement n'exécutent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.

L'analyse et la notation interne sont basées sur des données factuelles publiées par les entreprises, qui peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi sur un dialogue permanent avec les chefs d'entreprise..

La responsabilité d'entreprise est un vivier surprenant d'informations permettant d'anticiper le risque des entreprises notamment au regard des interactions avec leurs parties prenantes : salariés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et cycle de vie des produits ou

approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité envers les travailleurs et la responsabilité envers la société (éthique et conditions de travail sur la chaîne de production, traitement des salariés – sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.). Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est décomposée en un ensemble de critères qui sont environ 25 au total. Cette analyse approfondie, alliant recherches qualitatives et quantitatives, aboutit à une notation sur 10.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.

La transition durable se concentre sur les impacts positifs que les entreprises génèrent à travers leurs activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à la transition durable. Dans le modèle, ce pilier a été décomposé en 5 grands thèmes : la transition démographique (inclusion des seniors, accès à l'éducation, etc.), la transition médicale (accès aux soins, diagnostic médical, lutte contre les endémies, etc.), la transition économique (développement des infrastructures, numérisation, accès à la connectivité, etc.), la transition de style de vie (extension du mode de vie des produits, économie circulaire, mobilité durable, etc.) et la transition écologique (énergies renouvelables, biodiversité, mobilité verte, etc.). Environ 34 activités contribuant à la transition durable ont été identifiées et intégrées dans le modèle.

Une politique stricte d'exclusion des armes controversées est adoptée et disponible sur le site internet de la Société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Conformément à l'approche fondamentale de l'équipe de gestion, le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- = La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimum de 4/10 dans notre modèle interne). Cette sélection remplit les conditions du label ISR français.
- = La deuxième étape repose sur la sélection des sociétés identifiées pour répondre à l'objectif de stratégie durable du Compartiment (c'est-à-dire la réduction des émissions de carbone en vue d'atteindre les objectifs de réchauffement mondial à long terme de l'Accord de Paris)
- = La troisième étape consiste à constituer un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale et de la liquidité et de la valorisation des sociétés considérées.

~~Par ailleurs, la conviction de la Société de gestion est de financer l'économie dans une perspective de long terme qui se traduit par l'identification de thématiques liées au développement durable.~~

~~Le modèle d'analyse extra-financière utilisé par la Société de gestion pour le Compartiment est un outil interne basé sur les éléments suivants :~~

- ~~☐ — Notation de responsabilité des entreprises ;~~
- ~~☐ — Exposition à la transition durable ;~~
- ~~☐ — Analyse des controverses ;~~
- ~~☐ — Enregistrements des réunions et de l'actualité des entreprises.~~

~~Les recherches et les notations sont réalisées en interne par la Société de gestion grâce à des communications et des déclarations des entreprises qui représentent la majorité des informations utilisées.~~

~~Le Compartiment utilise un outil développé en interne par la Société de gestion pour prendre des décisions d'investissement. Le risque existe que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement n'exécutent pas les tâches pour lesquelles ils ont été conçus.~~

~~L'utilisation de l'outil interne repose sur l'expérience, les relations et l'expertise du personnel de la Société de gestion.~~

Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français, que possède le Compartiment, lequel implique de procéder à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % des titres détenus par le Compartiment et entraîne l'exclusion d'au moins 20 % des plus mauvais émetteurs d'actions de son univers d'investissement. En tant que tel, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs. La Société de gestion est également signataire du code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un Label pour le grand public.

En raison de la stratégie d'investissement responsable, le Compartiment exclut strictement les activités suivantes :

- Production de tabac ;
- Production d'armes supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production de charbon supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Extraction de charbon métallurgique supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Toute extraction de charbon thermique ;
- Production de pétrole et de gaz non conventionnelle supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production de pétrole et de gaz conventionnelle supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Entreprises qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le Compartiment ne saurait investir plus de 5 % de ses actifs nets dans des émetteurs exerçant les activités suivantes :

- Production d'électricité à base de charbon supérieure à 10 % du chiffre d'affaires ;
- Production d'électricité à base de charbon supérieure à 30% du chiffre d'affaires ;

La Société de gestion a de fortes convictions et se concentrera sur environ 40 émetteurs. »

Aucun autre changement ne sera apporté à la politique d'investissement du Compartiment. En particulier, les autres caractéristiques du Compartiment restent inchangées.

Si vous estimez que la modification mentionnée ci-dessus ne répond plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans frais, sauf taxes éventuelles, jusqu'au 2 novembre 2021, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les Changements seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI du Compartiment qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le prospectus (en anglais), les documents d'information clé (en français) et les derniers rapports périodiques (en anglais) sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique : BNP Paribas Securities Services, 2 boulevard Louis Schmidt, 1040 Bruxelles.

Notre équipe commerciale reste à votre entière disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur ces Changements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration
DNCA INVEST